

## Depuis 60 ans, le MIN de Cavailon se veut un acteur dynamique ancré dans son territoire



Né en 1965, le [Marché d'intérêt national \(MIN\) de Cavailon](#) fêtera ses 60 ans avec le public et les professionnels les vendredi 13 et samedi 14 juin. Intronisations de personnalités, exposition sur l'origine du MIN, ateliers de cuisine, barbecue géant et bien d'autres animations sont prévus pour cet anniversaire.

« Le MIN est un magnifique outil économique, agricole et agroalimentaire souvent méconnu du public »,



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

commence par dire [Benoît Mathieu](#), président du Marché d'intérêt national de Cavillon. Ainsi, les 60 ans de cette structure incontournable de la ville de Cavillon sera l'occasion pour tous de la découvrir. Cet événement donnera aussi l'opportunité au MIN de promouvoir le bien-manger, une sensibilisation que ses équipes et ses producteurs mènent déjà au quotidien.

Durant deux jours, les professionnels et les présidents et directeurs de MIN seront accueillis à Cavillon. Le Marché d'intérêt national ouvrira aussi ses portes aux Cavillonnais et visiteurs pour l'occasion. Le MIN n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a déjà accueilli le public, notamment durant les journées de l'agriculture en 2024 avec des rendez-vous fixé dès 5h du matin. Un événement qui avait rencontré un grand succès malgré l'heure précoce.



©MIN de Cavillon

### Accueil des directeurs et présidents de MIN

Le vendredi 13 juin, le Marché d'intérêt national de Cavillon commencera par accueillir les présidents et directeurs de MIN de France, jusqu'à Anger. L'occasion pour eux de découvrir les entreprises du MIN, de la startup à la multinationale, mais aussi son fonctionnement qui participe activement au dynamisme de la ville de Cavillon.

« Aujourd'hui, il y a une quinzaine de MIN encore ouverts en France. Beaucoup ont fermé avec le développement des grandes surfaces. »

*Benoît Mathieu*

Les directeurs et présidents des autres MIN découvriront cet outil de développement économique qui se



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

met au service du territoire et qui compte 22 salariés à la régie, 76 entreprises, 90 producteurs et 13 grossistes. Le MIN de Cavaillon fait partie des plus grands de France avec ses 27 ha. Depuis sa naissance il y a 60 ans, il est resté public, sans subvention de la mairie. Producteur important d'énergie verte avec 17 000m<sup>2</sup> de panneaux solaire, recyclage des déchets, élève modèle en terme de solidarité, etc. Ce Marché d'intérêt national s'impose comme l'un des plus importants du pays et fait figure d'exemple pour les autres MIN.

## Un anniversaire ouvert à tous

Le vendredi 13 juin, le public pourra à son tour découvrir le MIN de Cavaillon en fin d'après-midi. Dès 17h30, des personnalités seront intronisées par la confrérie du Melon de Cavaillon pour qui cette année a une saveur particulière, le [Melon de Cavaillon ayant obtenu son IGP](#). Un apéritif sera offert et suivi de l'inauguration de l'exposition 'Aux origines du MIN' à 19h30. Enfin, un dîner-spectacle 'Sur les traces du MIN' sera organisé. 500 personnes y seront attendues. [Il est encore temps de s'y inscrire](#) (tarif : 29€ hors boissons).

Le samedi 14 juin, le temps sera aussi à la fête. Durant la matinée, dès 9h, le public pourra visiter le carreau des grossistes, lieu emblématique de toutes les transactions (gratuit [sur réservation](#)). Les chefs [Christophe Chiavola](#), du Prieuré à Villeneuve-lès-Avignon, et [Vincenzo Regine](#), du Domaine des Andéols à Saint-Saturnin-lès-Apt, proposeront des ateliers de cuisine gratuits autour des fruits et légumes. Les enfants ne seront pas mis de côté lors de cet anniversaire qui proposera un atelier animé par [Interfel](#), l'Interprofession des fruits et légumes frais. Il y aura aussi un atelier autour de la [Pomme Joya](#), et une animation blind-test. Enfin, cet événement se terminera en beauté avec une grande tablée gourmande le midi, imaginée par le Bristrot du MIN avec des vins locaux, un barbecue géant, des burgers, et bien évidemment les produits frais du MIN.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025





Le MIN de Cavaillon œuvre quotidiennement pour le bien-manger, mais aussi pour la juste rémunération des professionnels. ©MIN de Cavaillon

## Aux origines du MIN

Pour les 60 ans du MIN de Cavaillon, il sera possible de replonger dans l'histoire. Voyage tout droit vers le Moyen-Âge, plusieurs siècles avant la création du Marché d'intérêt national, lorsque les statuts municipaux réglementaient déjà le commerce et les marchés à Cavaillon. Les produits issus de l'agriculture étaient transportés par roulage à Marseille, Carcassonne, Lyon ou encore Paris. Puis les chemins de fer sont arrivés dans les années 1860, suivis du moteur au XXe siècle. Ce n'est qu'au milieu des années 1900 que naissent les Marchés d'intérêt nationaux en France. En 1959, le conseil municipal de Cavaillon votait pour la création d'un MIN, qui voyait le jour 6 ans plus tard.

« Il y a eu un énorme travail d'archives pendant 3 mois pour élaborer l'exposition des 60 ans. »

*Benoît Mathieu*

60 ans plus tard, le MIN revient sur ses six dernières décennies au travers de l'exposition 'Aux origines du MIN', élaborée grâce aux archives de la ville, et plus particulièrement grâce à Hélène Maignan, directrice des archives de Cavaillon, qui a œuvré durant plusieurs mois pour permettre la création de cette exposition. En tout, ce sont 12 panneaux verticaux, recto verso, qui retraceront l'histoire du MIN de Cavaillon, ainsi qu'un petit film.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025



# Commune de Cavailon

## - Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

- 1°) du projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national,
- 2°) du projet de déviation du C. D. 31 compris dans les emprises dudit marché

## - Enquête parcellaire.

# ARRÊTÉ

**LE PREFET DE VAUCLUSE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. — Le projet d'aménagement d'un marché d'intérêt national à CAVAILON comportant la déviation du C.D. 31 entre les p.l. 20.784 (cité Chevrol-Bleue) et 20.794 (cité Cavailon) sera soumis :

1°) à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tant en ce qui concerne les travaux à entreprendre qu'en ce qui concerne les emprises de terrain ;

2°) à l'enquête prescrite par l'article 8, chapitre II du Règlement général sur le Service des chemins départementaux pour le parti affecté à la déviation du C.D. 31 ;

3°) à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles à acquies pour permettre la réalisation du projet.

Article 2. — M. MARIN AYMÉ, Chef de Division de Préfecture en retraite, domicilié route des Chèvres, à CAVAILON, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le Maire de CAVAILON procède à la notification de cette décision en respectant à l'intérieur une ampliation du présent arrêté.

Article 3. — Le Commissaire-enquêteur s'oppose à M. le Maire de CAVAILON.

Article 4. — L'ensemble du dossier d'enquête (enquête préalable à la déclaration d'utilité publique — enquête parcellaire) ainsi qu'un registre distinct pour chaque enquête seront déposés à la Mairie de CAVAILON pendant 15 jours consécutifs, du 22 février 1961 au 8 mars 1961 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures (dimanches et jours fériés, exception) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête adressé au les adresses par écrit au commissaire-enquêteur.

En outre, en ce qui concerne plus particulièrement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, pendant les trois derniers jours de la consultation soit les 6, 7 et 8 mars 1961, le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir le cas échéant ses observations.

Article 5. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé les registres d'enquête seront clos et signés :

1°) pour l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique par le commissaire-enquêteur qui le transmettra au Maire dans les trois jours avec le dossier d'enquête, le tout accompagné de ses conclusions clairement motivées.

2°) pour l'enquête parcellaire par le Maire qui le transmettra dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur. Ce dernier disposera alors d'un délai de huit jours pour adresser, avec son avis et le procès-verbal des opérations, l'ensemble des documents constituant le dossier, à M. le Sous-Préfet d'APT.

Article 6. — Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte principale de la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.

Il sera en outre inséré en caractères apparents dans l'un des journaux publiés dans le département et habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales.

Ces formalités devront être effectuées avant la date d'ouverture de l'enquête soit le 22 février 1961. Il sera justifié de leur accomplissement par un certificat du Maire et l'insertion au dossier d'enquête de deux exemplaires du journal contenant l'insertion ci-dessus prescrite.

Article 7. — De plus, à peine de nullité de l'enquête parcellaire, notification individuelle du dossier en Mairie sera faite par les soins du Maire de CAVAILON, sous pli recommandé avec demande d'acquit de réception, aux propriétaires en les invitant à fournir à l'aide de la fiche annexée à la lettre de notification les renseignements demandés tant sur leur identité que sur les immeubles atteints.

Article 8. — M. le Secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse, M. le Sous-Préfet d'APT, M. le Maire de CAVAILON, M. le Commissaire-enquêteur désigné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à toutes fins utiles à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à M. le Président de la Chambre d'Agriculture, à M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées et à M. l'Ingénieur en chef du Génie rural.

AVIGNON, le 1<sup>er</sup> Février 1961

Le Préfet,  
Jean ESCANDE.

AFFICHES MISTRAL - CAVAILON

VU l'ordonnance N° 58.997 du 23 octobre 1958 sur l'expérimentation pour cause d'utilité publique ; ensemble le décret n° 56.701 du 6 juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquête ;

VU l'ensemble des circulaires interministérielles des 10 décembre 1958 et 1<sup>er</sup> septembre 1959 concernant les dispositions des textes susvisés ;

VU le décret N° 53.959 du 30 septembre 1953, l'ordonnance N° 56.766 du 27 août 1958 et le décret N° 56.767 du 25 août 1958 portant organisation générale des marchés d'intérêt national ;

VU l'instruction générale sur le service des chemins départementaux et notamment l'article 8, chapitre II traitant de l'exécution et du redressement des chemins départementaux ;

VU l'extraît du procès-verbal des délibérations du Conseil Général, séance du 14 décembre 1960, autorisant la déviation du C.D. 31 et fixant la direction nouvelle et la largeur de cette voie ;

VU la délibération du Conseil Municipal de CAVAILON du 27 juillet 1960 approuvant le programme des travaux d'aménagement du marché d'intérêt national et sollicitant sa mise à l'enquête ;

VU les pièces du dossier constitué par la ville de CAVAILON en vue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération ;

VU le plan parcellaire et la liste des propriétaires des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet ;

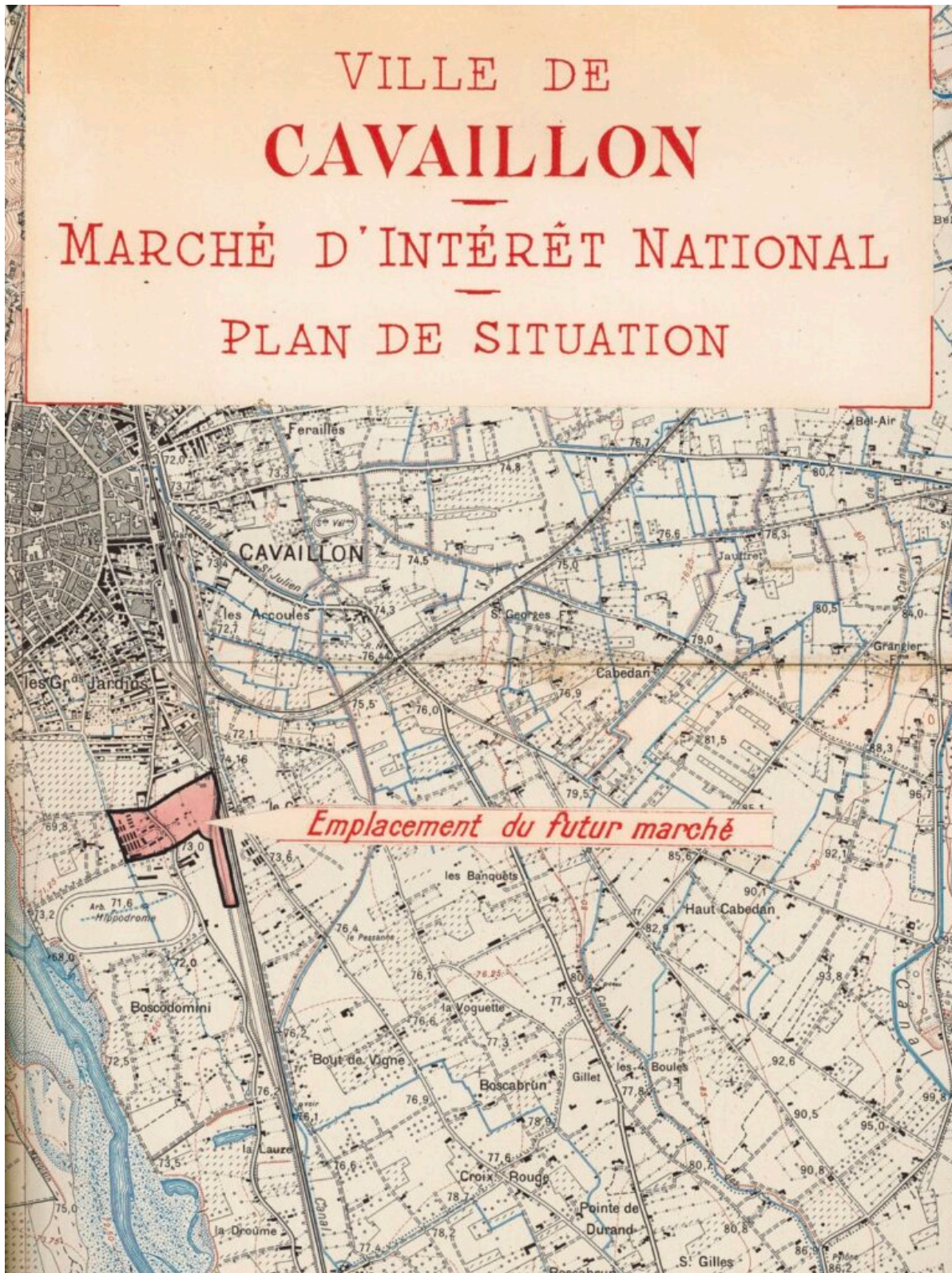
VU le rapport de l'ingénieur en chef du Génie rural du 18 août 1960 ;

VU l'avis émis le 1<sup>er</sup> septembre 1960 par le Directeur des services départementaux de la construction ;

VU le rapport de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du 8 septembre 1960 ;

VU le procès-verbal d'estimation des terrains dressé par le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines approuvé le 19 janvier 1961 par l'administration centrale des Domaines ;

SUR la proposition du Secrétaire général de Vaucluse,





Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 2 juin 2025

©Archives de la Ville de Cavaillon